



La Présidente <sup>10</sup> الرئيسة

Nouakchott, le 22 MAY 2024 في انواكشوط،

Numéro: : الرقم  
ARMP/Pr: 075/24 س ت ص ع

### AVIS DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP dit recevables en la forme les recours introduits, en date du mardi 21 mai 2024, par STS contre la décision d'attribution provisoire, par la CPMP du Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du System Educatif (MENRSE), du marché d'acquisition de 30 000 table-bancs en deux lots distincts de 15000 chacun au profit des établissements scolaires, objet de l'Appel d'Offres N°02/CPMP/MENRSE/2024.

En conséquence, elle décide de suspendre la procédure de passation du marché en question jusqu'au prononcé de sa décision définitive, en vertu des articles 40, 41 et 55 de la loi n°2021-024 abrogeant et remplaçant la loi n°2010-044 du 22 juillet 2010 portant Code des marchés publics, de l'article 128 du décret n°2022-083 portant application de la loi n° 2021-024 citée ci-dessus et des articles 18,19, 20, 24 et 25 du décret n°2022-85 du 08 juin 2022 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

Mohamed Lemine ABDEL VETAH, p.i.

